

# DEMANDE D'AUTORISATION

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)<sup>(1)</sup> AUFFRET Lubin

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3<sup>ème</sup> catégorie à <sup>(2)</sup> Salle spécialisée gymnastique

à l'occasion de <sup>(3)</sup> Challenge de Pâques

du 08/04/2023 à 7h30 heures 30

au 08/04/2023 à 21h00 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 21/02/2023

Signature



## ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 70

Je soussignée Joë GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. AUFFRET Lubin représentant le Club UGSP Gym

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

à la salle spécialisée

à l'occasion de challenge de Pâques

du 08/04/2023 à 7 heures 30

au 08/04/2023 à 21 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 21/02/2023

Le Maire



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif